



**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN  
232 rue du Stade  
38890 MONTCARRA**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION  
PRECEDENTE PORTANT MEME NUMERO**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous  
la présidence de M. Christophe DOUCHET.  
Date de convocation du Comité : 13 mai 2026

**PRESENTS** : CHAUVY David, GRANGER Sylvain, BRO SSE Bertrand, DOUCHET Christophe,  
JOUANDEAU Lionel, MOREL Agnès, SEIGLE Roland, GALLAND Pierre, PEIN Audrey,  
VERGER Daniel, CHAUMERY Emmanuel, CUISNIER Pierre, GROS Patrice, LE BARSE Jean-  
Michel, JAS Benoît, VUAILLAT Aimé, MARION Alain, PERGET Pierre, STIVAL Géraldine,  
HARTMANN Delphine, SOUABNI Slim, BEAUGELIN Renée, ANCHLING Gérard, MONIN  
Mickaël, SAGNES Guillaume.

**EXCUSES** : DURAND Fabien, PLATEL LIANDRAT Yoann, MASAT Corinne, ROESCH  
Thierry, BLANDIN Patrick.

Secrétaire de séance : BRO SSE Bertrand

\*Pouvoirs : de M. ROESCH à M. SAGNES, de M. BLANDIN à M. MONIN, M. PLATEL  
LIANDRAT à Mme STIVAL, Mme MASAT à Mme HARTMANN.

**Nombre de Délégués**

**En exercice : 30**

**Présents : 25**

**Votants : 29\***

**OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

A la suite de l'élection du Président et des Vice-Présidents, il y a lieu d'élire les autres membres du Bureau.

M. le Président propose au Comité d'élire **6 membres supplémentaires pour composer le Bureau (outre les 6 vice-présidents)**, ce qui porte le Bureau à 13 membres au total.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe à 6 le nombre de membres du Bureau supplémentaires à élire.

Il y a donc lieu de voter pour désigner les six autres membres du Bureau.

L'appel de candidatures fait apparaître six candidats :

- Renée BEAUGELIN
- Pierre CUISNIER
- Jean-Michel LE BARSE
- Audrey PEIN
- Géraldine STIVAL
- Daniel VERGER

Le vote a lieu à bulletin secret. Il y a 29 votants.

Les résultats sont les suivants :

- Renée BEAUGELIN : 29 voix
- Pierre CUISNIER : 29 voix
- Jean-Michel LE BARSE : 28 voix
- Audrey PEIN : 27 voix
- Géraldine STIVAL : 29 voix
- Daniel VERGER : 29 voix

Les six candidats élus, à la majorité absolue, autres membres du Bureau Syndical sont

donc :

- Renée BEAUGELIN
- Pierre CUISNIER
- Jean-Michel LE BARSE
- Audrey PEIN
- Géraldine STIVAL
- Daniel VERGER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en Préfecture le : 04/06/2026

- Publication le : 04/06/2026

Le Président,

Christophe DOUCHET

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE  
ET DES COLLINES DU CATELAN  
232, Rue du Stade  
38890 MONTCARRA

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

- ✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :
  - date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
  - date de la publication (affichage ou notification).
  
- ✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :
  - à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
  - deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.